



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026

Convocation du : 24 septembre 2026

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_173

SANTÉ ET HANDICAP CONVENTION DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Autorisation - Approbation

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de Santé et du projet « Le dépistage et moi », la ville coordonne les actions de sensibilisation aux dépistages organisés des cancers sur notre territoire, via son service « Promotion Santé Handicap ».

En complément des actions déjà existantes, menées en partenariat avec le CHA (Parcours de femmes, sensibilisations sur le marché, village santé..), le service « Promotion Santé Handicap » coordonne de nouvelles actions de sensibilisation au dépistage du cancer.

L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics, dont les personnes en situation de handicap, à l'importance du dépistage des cancers colorectal, du sein, et du col de l'utérus. Les agents municipaux seront également sensibilisés.

De fait, de nombreuses actions sont mises en place afin de sensibiliser le plus grand nombre, mettant en place des interventions de professionnels de santé, professionnels du dépistage, des services du CHA lors de l'organisation d'actions telles que :

- Des distributions de documents qui informent et dédramatisent les actes médicaux à réaliser pour le dépistage (auprès du public mais aussi dans cabinets médicaux et institutions de santé...)
- Des ateliers d'information et de sensibilisation au dépistage organisé auprès des publics spécifiques (avec l'ESAT Malécot, l'AFEJI, l'ASRL, les agents municipaux, et les Centres Sociaux)
- Des stands d'information et de sensibilisation au tout public (ex. de Gaston le colon sur le Marché le 27 mars)

La Ville va s'associer à plusieurs prestataires et partenaires dans la mise en œuvre du programme d'actions. Aussi, sous la forme d'un appel à projet, il a été déposé une demande de subvention auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de l'Agence Régionale de Santé et du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers. Cette demande a été validée par la CPAM, et la somme de 2 258€ nous est accordée pour mener à bien ces actions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'ensemble des documents liés au projet « Le dépistage et moi ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 059-215900176-20261001-DE26_173-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 059-215900176-20261001-DE26_173-DE

webdelib



Fiche projet

FINANCEMENT AU TITRE DU FIR ET / OU DU FNPEIS

IDENTIFICATION DU PROJET

Thème du projet (à cocher)	
Dépistage des cancers	☐
Sein	X ☐

Colorectal

X ☐

Utérus

X ☐**Nom du porteur : MAIRIE D'ARMENTIERES****Numéro de SIRET : 215 900 176 00011****Intitulé du projet : Le dépistage et moi****Montant total du projet (en €) : 3811 €****→ Date de mise œuvre prévisionnelle : du 13/03/ 2026 au 31/12/ 2026****→ Le projet est-il :**☒ Nouveau☐ Extension☐ Reconduction**→ Zone géographique ou territoire de réalisation du projet :**☐ Région☐ Département☐ Territoires de proximité ou cantons

Préciser :

☒ Local (à l'échelle d'une agglomération, d'un canton, d'une ville, d'un quartier ou d'un territoire de santé ou d'une zone de proximité)

Préciser : ...Armentières.....

Cadrement du projet / à compléter lors de la première demande de financement**→ Type de diagnostic sur lequel s'appuie le projet ?**☒ Document institutionnel (préciser lequel) : CRDC Hauts de France, Insee 2020, SPF☐ Diagnostic territorialisé de santé de la région Hauts-de-France 2016☒ Constats des acteurs du territoire

- Préciser sous quelle forme : Diagnostic de terrain

☐ Ressenti du porteur de projet☐ Pas de diagnosticContexte général (épidémiologique, données nationales, régionales et/ou locales etc.)

Dépistage du cancer du sein : en 2022-2023, le taux à Armentières est de 53,2 %.

Dépistage du cancer colorectal : sur la même période, il est de 28,3 % à Armentières.

Dépistage du cancer du col de l'utérus : pas de données spécifiques à la ville et un taux aux alentours de 60 % sur le territoire national, mais ce chiffre reste tout de même en-dessous des recommandations européennes.

Carte d'identité du projet / Contexte spécifique (analyse des besoins, de la demande et des ressources)*Données sur les caractéristiques de la population et du territoire concerné ; Caractéristiques de l'environnement physique, socioculturel, politique, économique susceptibles d'avoir un effet sur les comportements de santé visés par l'action ; Identification des parties prenantes ; Prise en compte des bénéfices et inconvénients pour les personnes les plus éloignées du système de santé et des risques de stigmatisation*

Le dépistage organisé des cancers est un moyen de prévention indispensable pour détecter, prévenir et agir au plus vite sur le cancer. En France, trois dépistages sont organisés par les pouvoirs publics pour: le cancer du sein, le cancer colorectal et le cancer du col de l'utérus. Ils consistent à inviter à une action de dépistage les personnes appartenant à la tranche d'âge dans laquelle la maladie est la plus fréquente. Cela consiste à réaliser un ou plusieurs examens de façon régulière afin de détecter un cancer le plus tôt possible, à un stade où la prise en charge offrira les meilleurs résultats possibles. Il permet dans certains cas de repérer aussi des lésions précancéreuses, c'est-à-dire des anomalies bénignes susceptibles de devenir cancéreuses sans traitement. Pour les personnes ayant des antécédents familiaux de cancer ou se sachant porteuses d'une anomalie génétique prédisposant à un cancer, la nature et la fréquence des examens sont différentes et adaptées à l'histoire familiale ou à la nature de l'anomalie génétique identifiée.

A l'échelle nationale comme à l'échelle locale, le dépistage reste faible. Les actions menées par le Service Promotion Santé et Handicap de la ville d'Armentières, s'inscrivent de manière cohérente avec les objectifs de la cohésion sociale et l'égalité des chances. Elles permettent à chaque individu, y compris les personnes en situation de handicap ou issues de l'immigration et quelques soit leur quartier d'origine, d'avoir accès aux soins et à la prévention. La mise en œuvre d'un questionnaire des besoins à destination du réseau partenarial par le Service Promotion Santé et Handicap a permis d'établir la pertinence de la mise en place d'un projet sur le dépistage des cancers.

Un volet sensibilisation à destination des publics de la collective semble important, tout âge, tout profil. Les partenaires associatifs (centres sociaux, associations, ESAT....), les dispositifs (Dispositif de réussite éducative, dispositif de livraison à domicile...), les Services Municipaux (Service Enfance, Service Jeunesse, Service Seniors...), les partenaires institutionnels (le Centre Hospitalier d'Armentières, la Caisse d'Assurance Maladie des Flandres, le CCAS...) et les associations s'associent afin de promouvoir le dépistage.

Il est essentiel que les habitants aient accès aux informations, l'objectif étant de véhiculer les bons messages en les adaptant et en les diffusant au plus près de la population. Il est constaté qu'un niveau socio-économique bas est associé à un faible recours aux soins. Or les actions de communication en direction du grand public ont souvent moins d'impact sur les personnes en situation de précarité ou éloignées du système de soins.

Ainsi, la communication préventive et le dépistage organisé en direction de ce type de public nécessite un travail fondé sur une démarche de proximité (échanges), plus ludique et plus compréhensible.

Résumé des points importants du projet / actions qui le compose(nt) au regard des critères définis dans le cadrage DOC

- actions pour le tout public : stands d'informations et de sensibilisations pendant le marché organisé par la ville.

- actions de sensibilisation à des publics visés : ateliers en esat, en résidence spécialisées et dans les centres sociaux

- action d'accompagnement au dépistage avec la prise de rendez-vous pour une mammographie en lien avec le Centre Hospitalier d'Armentières, la distribution du kit colorectal par les pharmaciens et la promotion des sages-femmes pour le frottis.

- distribution de documents promouvant le dépistage organisé dans les différents lieux de santé (cabinets médicaux, infirmiers...).

Action 1 : Sensibilisation du grand public sur le marché d'Armentières avec la structure Gaston le colon et une intervenante prévention.

Présence également de Jonathan Cullis (diététicien), de la CPTS Lys -Armentières, du CHA et de l'ERC. L'action se déroule de 8h30 à 12h00 le 27 mars

Action 2 : Sensibilisation du public en situation de handicap de l'Esat Malécot.

Présence de Jonathan Cullis (diététicien), du CRCDC. En attente pour la CPTS et l'ERC. Intervention d'1h. Il y aura la possibilité de faire des inscriptions pour une mammographie. Si la CPTS est présente, possibilité de distribution de kit. Les bénéficiaires correspondent aux critères DO. Nous ciblons 10 personnes à sensibiliser.

Action 3 : Sensibilisation du public en situation de handicap de l'Afeji (résidence et foyer de vie à Armentières).

Présence de Jonathan Cullis (diététicien), du CRCDC. En attente pour la CPTS et l'ERC. Intervention d'1h. Il y aura la possibilité de faire des inscriptions pour une mammographie. Si la CPTS est présente, possibilité de distribution de kit. Les bénéficiaires correspondent aux critères DO. Nous ciblons 10 personnes à sensibiliser.

Action 4 : Sensibilisation du public en situation de handicap de l'ASRL.

Présence de Jonathan Cullis (diététicien), du CRCDC. En attente pour la CPTS et l'ERC. Intervention d'1h. Il y aura la possibilité de faire des inscriptions pour une mammographie. Si la CPTS est présente, possibilité de distribution de kit. Les bénéficiaires correspondent aux critères DO. Nous ciblons 10 personnes à sensibiliser.

Action 5 : Sensibilisation du public du centre social Salengro.

Présence de Jonathan Cullis (diététicien), du CRCDC. En attente pour la CPTS et l'ERC. Intervention d'1h. Il y aura la possibilité de faire des inscriptions pour une mammographie. Si la CPTS est présente, possibilité de distribution de kit. Les bénéficiaires correspondent aux critères DO. Nous ciblons 10 personnes à sensibiliser.

Action 6 : Sensibilisation du public du centre social les 4 saisons.

Présence de Jonathan Cullis (diététicien), du CRCDC. En attente pour la CPTS et l'ERC. Intervention d'1h. Il y aura la possibilité de faire des inscriptions pour une mammographie. Si la CPTS est présente, possibilité de distribution de kit. Les bénéficiaires correspondent aux critères DO. Nous ciblons 10 personnes à sensibiliser.

Action 7 : Accompagnement du personnel municipal au dépistage du cancer du sein en passant une mammographie au CHA. Cette action passe par une sensibilisation et la possibilité de prendre un rendez-vous sur un créneau dédié.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

→Typologie d'actions

- ☐ Actions favorisant une information (claire et adaptée concernant le dispositif national de dépistage organisé, en en lien avec antenne territoriale du CRCDC et à l'appui des seuls outils d'information de l'INCa
- ☐ Actions facilitant l'accès à l'offre de dépistage
- ☐ Actions permettant de développer une attitude et une intention positive sur la question des dépistages des cancers
- ☒ Actions d'aide et d'accompagnement des habitants à la démarche de réalisation du dépistage

☐ Actions favorisant la fidélisation des habitants au dépistage organisé des cancers

☐ Actions permettant, au sein de l'environnement social des personnes, de favoriser le développement d'une attitude favorable en termes de dépistage organisé des cancers

→Publics cibles

☒ Les femmes éligibles au DOCS âgées de 50 à 74 ans

☒ Les hommes et les femmes de 50 à 74 ans éligibles au DOCCR

☒ Les femmes de 25 à 65 ans éligibles au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus

☒ Les publics les plus éloignés du soin vers les offres de dépistages organisés des cancers

☐ Les habitants des zones urbaines sensibles

☐ Les populations en situation de vulnérabilité sociale

☐ Les personnes incarcérées

☒ Les personnes handicapées

☐ Les populations migrantes

☐ Autre public (à préciser :)

RESSOURCES MOBILISEES POUR LA REALISATION DU PROJET

Organisme	Qualification et compétences	Rôle effectif	Intervention à quelle phase de l'action ?
SPSH	Coordinatrice santé	Organisatrice Mise à disposition de matériels et de salles Distribution des affiches et flyers Quiz sur les dépistages	<i>Participation à un groupe de travail en amont de l'action, Conseils méthodologiques, Interventions durant l'action, Evaluation Autres (à préciser)</i>
CPTS Lys Armentières	Médecins	Explication des tests Distribution de kits	Participation à un groupe de travail en amont de l'action Participation aux interventions
Centre Hospitalier d'Armentières	Infirmière Sage-femme	Explications des tests Prises de rendez-vous Buste auto-palpations	Participation à un groupe de travail en amont de l'action Participation aux intervention
CPAM	Chargé de prévention	Explications des dépistages	Participation aux intervention
ERC	Coordinatrice	Explications	Participation aux intervention
Jonathan Cullis	Diététicien	Explication de l'alimentation pour prévenir. Les conseils alimentaires pendant un traitement...	Participation à un groupe de travail en amont de l'action Participation aux intervention
CRCDC	Chargée de missions	Explications des dépistages	Participation aux intervention

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif général : (Objectif de santé à atteindre pour une population donnée)	Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé en promouvant les dépistages des cancers
Objectif(s) spécifique(s) : (Sont aussi appelés objectifs intermédiaires, secondaires, sous-objectifs. Ils constituent les différents axes à travailler pour atteindre l'objectif général)	Promouvoir le dépistage en dédramatisant les actes médicaux
	Sensibiliser de manière ciblée la population sur les dépistages des cancers
	Faciliter l'accès à l'information au grand public grâce à la mise en place de temps fort
Objectif(s) opérationnel(s) : (Sont aussi appelés activités. Ce sont les activités concrètes à mettre en place pour atteindre les différents objectifs spécifiques)	Objectif opérationnel n°1 et description de l'action : <i>Distribution de documents qui informent et dédramatisent les actes médicaux à réaliser pour le dépistage. Cette distribution se fera auprès du public mais aussi dans les cabinets médicaux, les institutions de santé...</i>
	Calendrier prévisionnel de l'action : <i>- Dès le mois de mai pour le distribuer dans les différents lieux de la ville - A chaque intervention auprès du public</i>
	Objectif opérationnel n°2 et description de l'action : <i>Ateliers d'informations et de sensibilisation au dépistage organisé auprès des publics spécifiques</i>
	Calendrier prévisionnel de l'action : <i>- mai : esat malécot - juin : afeji - septembre : asrl - octobre : agents municipaux (inscriptions pour dépistage) - octobre : centre social Les 4 saisons - novembre : centre social Salengro</i>
	Objectif opérationnel n°3 et description de l'action : <i>Stands d'informations et de sensibilisation au tout public</i>
	Calendrier prévisionnel de l'action : <i>- 27 mars : marché d'Armentières (gaston le colon)</i>

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20261001-DE26_173-DE

PLANIFICATION DES ACTIONS

QUOI ? (objectifs opérationnels)	QUI ?	COMMENT ? (actions concrètes)	PARTENAIRES	QUAND ? Préciser année si pluriannuelle	OÙ ?
<i>Distribution de documents qui informent et dédramatisent les actes médicaux à réaliser pour le dépistage. Cette distribution se fera auprès du public mais aussi dans les cabinets médicaux, les institutions de santé..</i>	Coordinatrice santé du SPSH de la ville d'Armentières	Recenser les cabinets de santé de la ville et leur distribuer une affiche ou des flyers pour la salle d'attente. Distribuer les flyers au public lors des ateliers ou manifestations organisés. Publication du flyer sur les réseaux sociaux	Service communication de la ville d'Armentières	Du 1 mai au 31 décembre 2026	Cabinets de santé marché afeji esat malécot ASRL centres sociaux
<i>Ateliers d'informations et de sensibilisation au dépistage organisé auprès des publics spécifiques</i>	Coordinatrice santé du SPSH de la ville d'Armentières CPTS Lys Armentières Centre Hospitalier d'Armentières CPAM Jonathan Cullis	Quiz sur le dépistage des cancers. Explications de l'utilisation du kit colorectal. Sensibilisation à l'importance du dépistage. Explications sur le mode de dépistage, et comment prendre rendez-vous et avec qui. Explications sur l'importance d'une alimentation équilibrée.		- avril - mai - juin - septembre - octobre - novembre	centres sociaux afeji agents municipaux esat malécot asrl

	ERC CRCDC	Inscriptions des agents municipaux pour un dépistage du cancer du sein			
<i>Stands d'informations et de sensibilisation au tout public</i>	Coordinatrice santé du SPSH de la ville d'Armentières CPTS Lys Armentières Centre Hospitalier d'Armentières Jonathan Cullis ERC	Quiz sur le dépistage des cancers. Explications de l'utilisation du kit colorectal. Sensibilisation à l'importance du dépistage. Explications sur le mode de dépistage, et comment prendre rendez-vous et avec qui. Explications sur l'importance d'une alimentation équilibrée. Sensibilisation ludique avec des structures (gaston le colon)		- 27 mars :	marché d'Armentières (gaston le colon)

MODALITES D'EVALUATION PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS¹

Pour chaque indicateur quantitatif, vous devez préciser les valeurs cibles permettant de mesurer les écarts entre le prévisionnel et le réalisé lors du bilan.

Objectif général :

Typologie d'actions	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat (quantitatif et qualitatif)	Objectifs opérationnels	Indicateurs Processus (quantitatif et qualitatif)	Outils de suivi et de recueil prévu
Communication Information	Faciliter l'accès à l'information au grand public	Nombre et type de lieux ayant bénéficié de l'action (3 actions sur 4 journées) Taux de bénéficiaires de l'action (si indicateur mesurable) Nombre et % de bénéficiaires déclarant avoir acquis des connaissances et/ou compétences visées par l'action mise en place (si indicateur mesurable) Nombre et % de bénéficiaires se déclarant mieux informés (si indicateur mesurable)	Sensibiliser le grand public aux différents dépistages : - distribution des flyers - temps fort sur le marché	<u>Public cible</u> : Nombre et type de participants / Taux de participation (50 personnes) <u>Mise en œuvre</u> : Nombre d'actions prévues / réalisées (1 action prévue) Typologie des actions (temps forts ouverts au tout public) Nombre et type d'outils utilisés / imprimés / distribués (flyers, quiz, questionnaires...) Analyse des freins et des leviers <u>Moyens</u> : Moyens humains / matériels mobilisés <u>Suivi du programme</u> : Nombre moyen de temps par séance / atelier	<i>Questionnaires Tableau de bord et de suivi Echelle de perception Questionnaires</i>
Typologie d'actions	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat (quantitatif et qualitatif)	Objectifs opérationnels	Indicateurs Processus (quantitatif et qualitatif)	Outils de suivi et de recueil prévu

¹ Si vous identifiez d'autres typologies d'actions complémentaires à ceux mentionnés, nous vous invitons à vous référer au guide d'évaluation.

Sensibilisation	<i>sensibilisation auprès des spécifiques</i> <i>au organisé publics</i>	Nombre et % de bénéficiaires déclarant avoir acquis des connaissances et/ou compétences visées par l'action mise en place Nombre et % de bénéficiaires se déclarant davantage sensibilisés Evolution de la perception du dépistage	Sensibiliser le public concernés, les personnes en situation de handicap : - centre social 4 saisons - centre social salengro - afeji - esat malécot - asrl	<u>Public cible</u> : Nombre de personne ciblée (en prévision, 10 personnes par atelier soit 50 personnes) Nombre et type de bénéficiaires de l'action <u>Mise en œuvre</u> : Nombre d'ateliers prévus / réalisées Typologie des ateliers Durée des ateliers Analyse des freins et des leviers <u>Moyens</u> : Moyens humains / matériels mobilisés <u>Suivi du programme</u> : Nombre moyen de temps par séance / atelier (1h ou 2h par atelier)	<i>Tableau de bord et de suivi</i> <i>Evaluation de l'évolution de la perception du dépistage par le biais d'un questionnaire</i>
------------------------	---	---	---	--	---

Typologie d'actions	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat (quantitatif et qualitatif)	Objectifs opérationnels	Indicateurs Processus (quantitatif et qualitatif)	Outils de suivi et de recueil prévu
Accompagnement au DO	Accompagner au dépistage du cancer du sein	% de participation effective au dépistage Nombre de proposition d'accompagnement au DO Nombre d'accompagnements effectifs (au moins une action) Nombre de dépistage réalisés Nombre et % de personnes pour lesquelles une pathologie a été détectée Nombre et % de personnes orientées à la suite d'un dépistage positif	Inscription des agents municipaux pour passer une mammographie Inscription du public ciblé pour passer une mammographie ou distribution d'un kit	<u>Public cible</u> : Nombre, % et type de personnes bénéficiant d'un dépistage (15 personnes en prévision) <u>Partenariat</u> : Nature de coordination avec les partenaires (partenariat avec le CHA pour faire passer les mammographies) <u>Mise en œuvre</u> : Nombre de personnes orientées vers un DO (15 personnes en prévision) Nombre de permanences (si existantes) Nombre de dépistages / repérages prévus vs réalisés (15 dépistages en prévision) Délais entre dépistage / repérage positif et la prise en charge (lecture immédiate du dépistage) <u>Moyens</u> : Moyens humains / matériels mobilisés (coordinatrice SPSH, mammographe, personnel médical du CHA)	<i>Tableau d'inscriptions</i> <i>Émargement des personnes venues</i>

				Suivi du programme : Nombre moyen d'entretiens par bénéficiaire	
--	--	--	--	--	--

Typologie d'actions	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat (quantitatif et qualitatif)	Objectifs opérationnels	Indicateurs Processus (quantitatif et qualitatif)	Outils de suivi et de recueil prévu
Formation / Form'action		Nombre et % de bénéficiaires ayant acquis les compétences prévues Nombre et % de bénéficiaires ayant changé leurs pratiques après la formation Nombre et % de bénéficiaires mettant en œuvre les compétences acquises à l'issue de la formation		<u>Public cible</u> : Nombre et type de participants formés <u>Mise en œuvre</u> : Nombre et type de formation proposées vs réalisées Analyse des leviers et freins dans la mise en œuvre <u>Moyens</u> : Moyens humains / matériels mobilisés <u>Suivi du programme</u> : Nombre moyen de temps de formation consacré par acteurs (en heure / jour)	<i>Questionnaires</i> <i>Tableau de bord et de suivi</i>

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET (indiquer année)

Montant total du projet (en €)	€	Budget total demandé aux financeurs (en €)	€
Détaillez le budget demandé aux financeurs (insérer autant de lignes que nécessaire)			
<u>Répartition et détail des postes de dépenses pour la mise en œuvre du projet</u>			Budget demandé (€)
Moyens humains (<i>à détailler par action</i>)			
Nombre d'interventions avec la qualification de l'intervenant (préciser vacation/salarié et institution d'origine)			
Action 1 : coordinatrice santé SPSH : 1 atelier de 3h : 3 x 40 = 120€			120€
Action 1 : diététicien : 1 atelier de 3h : 3 x 50 = 150€			150€
Action 2 : coordinatrice santé SPSH : 1 atelier de 1h : 1h x 40 = 40€			40€
Action 2 : diététicien : 1 atelier de 1h : 1 x 50 = 50€			50€
Action 3 : coordinatrice santé SPSH : 1 atelier de 1h : 1h x 40 = 40€			40€
Action 3 : diététicien : 1 atelier de 1h : 1 x 50 = 50€			50€
Action 4 : coordinatrice santé SPSH : 1 atelier de 1h : 1h x 40 = 40€			40€
Action 4 : diététicien : 1 atelier de 1h : 1 x 50 = 50€			50€
Action 5 : coordinatrice santé SPSH : 1 atelier de 2h : 2h x 40 = 80€			80€
Action 5 : diététicien : 1 atelier de 2h : 2 x 50 = 100€			100€
Action 6 : coordinatrice santé SPSH : 1 atelier de 2h : 2h x 40 = 80€			80€
Action 6 : diététicien : 1 atelier de 2h : 2 x 50 = 100€			100€
Moyens matériels (<i>à détailler par action</i>)			
Détailler type et quantité			
Action 1 : location structure Gaston le colon			850€
Communication (<i>à détailler par action</i>)			
Si action événementielle, ateliers, affiches, brochures... : différencier les couts de conception, impression, diffusion etc. en renseignant le prix unitaire, le prix TTC			
Outils de communication s'ils n'existent pas au niveau national			
Formation (<i>à détailler par action</i>)			
Evaluation (<i>à détailler par action</i>)			
Frais d'évaluation 5% du budget			108€

Autres postes (à détailler par action)		
Action 1 : coordinatrice santé SPSH : préparation : 3h x 40 = 400€		120€
Action 2 : coordinatrice santé SPSH : préparation : 1h x 40 = 40€		40€
Action 3 : coordinatrice santé SPSH : préparation : 1h x 40 = 40€		40€
Action 4 : coordinatrice santé SPSH : préparation : 1h x 40 = 40€		40€
Action 5 : coordinatrice santé SPSH : préparation : 2h x 40 = 80€		80€
Action 6 : coordinatrice santé SPSH : préparation : 2h x 40 = 80€		80€
Total du budget demandé <i>Montant égal au montant indiqué en tête de tableau</i>		2258€

Co-financement(s) du projet (insérer autant de lignes que nécessaire)

Nom du cofinancier sollicité	Montant sollicité (en €)	Montant obtenu en (€)
Mairie d'Armentières (mise à disposition de la responsable de service, de la coordinatrice santé, du service communication, des biens et matériels, du reste du montant pour le diététicien, des goodies, de l'alimentation, nappes, gobelets...)	1553	1553

CHARGES	Montant ²	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	850		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation³	
Autres fournitures (flyers, goodies, alimentation...)	500	ARS	2258
61 - Services extérieurs		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	600	Intercommunalité(s) : EPCI ⁴	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	1553
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels (coordinatrice santé et cheffe de service santé et handicap)	1861	L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros.

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁴ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁵			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	3811	TOTAL	3811

La subvention de 2258€ demandée représente 59,2% du total des produits.

⁵ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.



**l'Assurance
Maladie**

Flandres

Convention de subvention ANNEE 2026

**relative au projet intitulé
« Le dépistage et moi »**

Dossier n° : 26594202

Entre, d'une part,

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**
Représentée par sa directrice Mme Magali EVEN, dûment autorisé(e) à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « CPAM »

Et d'autre part,

- **La Mairie d'Armentières** dont le siège est situé 4 place du Général de Gaulle 59280 Armentières, représenté(e) par M. Jean-Michel MONPAYS, Maire, dûment autorisé(e) à signer la présente convention.

N° SIRET : 21590017600011

Ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire »,

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et notamment ses articles L1411-11 à L1411-19 ;
- VU la loi de finances pour 2008 n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 ;
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de la santé et des solidarités ;
- VU le décret n° 2007-1945 du 26 décembre 2007 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2008 ;
- VU les éléments du cahier des charges de l'appel à projets « *Dépistages organisés des cancers* » relatifs au financement des actions de prévention et d'accompagnement relevant du *FNPEIS* dans le cadre du budget *ANNEE 2026* ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements de chaque partie :

- La fixation par la CPAM des objectifs et résultats attendus, du cadre de mission et de la programmation ainsi que les moyens alloués, d'une part ;
- Les modalités de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets à l'initiative et sous la responsabilité du bénéficiaire, d'autre part (**cf. Annexe 1**).

ARTICLE 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue du 01/07/2026 au 31/12/2026.

ARTICLE 3 - Dispositions financières

Le budget global du projet s'élève à 3811 € (**cf. Annexe 2**).

Le montant de la subvention allouée par la CPAM au titre du projet s'élève à 2258 euros conformément au budget prévisionnel annexé à la présente convention (**cf. Annexe 3**).

Cette subvention est attribuée dans le cadre du Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS)

- Au titre de l'exercice ANNEE 2026 le montant de la subvention allouée par la CPAM s'élève à 2258 euros.

Toute modification d'ordre budgétaire ou programmatique nécessitera un accord préalable de la CPAM.

ARTICLE 4 - Modalités de versement de la subvention

Les subventions sont créditées selon les procédures comptables en vigueur au compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : Service de gestion comptable d'Armentières
Nom de l'établissement bancaire : Banque de France
Domiciliation du compte bancaire : 68 rue de Lille 59280 Armentières

Identification internationale (IBAN)	Identifiant international de la banque (BIC)
FR64 3000 1001 49D5 9900 0000 024	BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense pour la subvention accordée est le directeur de la CPAM.

Le comptable assignataire est le directeur comptable et financier de la CPAM.

La subvention est attribuée en deux versements :

- Un versement initial à hauteur de 80%, après réception de la convention d'attribution dûment complétée et signée par l'ensemble des parties prenantes.
- Un versement complémentaire à hauteur de 20% après réception du bilan définitif attestant de la mise en œuvre de l'ensemble des actions et de l'utilisation des fonds conformément au budget prévisionnel

ARTICLE 5 - Evaluation

Chaque action doit **obligatoirement** faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation dès lors qu'elle a obtenu un financement de l'Assurance Maladie.

Le bénéficiaire s'engage, au plus tard le **31/12/2026** à communiquer le support d'évaluation complété dans son intégralité (*cf. Annexe 4*). **Un nouvel outil de suivi et d'évaluation est en cours de finalisation et vous sera adressé ultérieurement.**

L'absence d'évaluation et la non production du bilan financier et des pièces justificatives attestant la réalisation du projet financé doit entraîner la restitution des fonds versés

ARTICLE 6 - Suivi et Contrôle

Le bénéficiaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la CPAM et, le cas échéant, auprès des autorités de contrôle.

A ce titre, il est tenu de présenter, en cas de contrôle exercé sur place, les pièces justificatives des dépenses et autres documents dont la production est jugée utile au contrôle de l'utilisation de la subvention conformément à son objet.

Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention (décret-loi du 2 mai 1938, article 14).

La CPAM qui accorde la subvention est tenue de vérifier que celle-ci est utilisée conformément à son objet.

Le contrôle s'effectue à partir des documents que le bénéficiaire s'engage à fournir aux dates définies dans les articles précédents : rapport d'activité, évaluation finale (jointe en annexe de la convention), bilans financiers, qualitatifs et quantitatifs finaux ;

Selon l'état d'avancement de l'action, il conviendra de préciser les montants déjà engagés ainsi que la nature et le montant des dépenses prévisionnelles.

Tout refus de communication ou toute communication tardive entraînera la mise en œuvre des sanctions concernant le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Concernant les personnes salariées d'une structure, les vacations ne peuvent rémunérer que des activités directement en lien avec l'action.

Les vacations n'ont pas vocation à financer des dépenses de fonctionnement pérennes de la structure ni à se substituer à d'autres financements.

En cas d'abandon de tout ou partie du projet le bénéficiaire s'engage à informer sans délai et par écrit la CPAM et à restituer les sommes non utilisées.

ARTICLE 7 - Communications et publications

- **Article 7.1 : règle générale**

Toute communication à l'initiative du bénéficiaire sous quelques formes que ce soit en rapport avec sa mission doit être en adéquation avec les programmes de la COG. Pour ce faire, les actions de communication concernées font l'objet d'une concertation préalable avec la CPAM.

- **Article 7.2 : règles spécifiques aux publications ou supports de communication créés par le bénéficiaire pour les actions mises en œuvre**

Le logo de la CPAM devra figurer sur les supports de communication ou de diffusion réalisés dans le cadre de ce projet.

Les visuels utilisant le logo de la CPAM feront l'objet d'une validation préalable.

Toute publication ou support de communication non soumis ou refusé par la CPAM ne saurait engager sa responsabilité.

La CPAM se réserve le droit de suspendre son soutien en cas de non-respect de ce présent article.

ARTICLE 8 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la CPAM et le bénéficiaire, lequel précise les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à en remettre en cause les objectifs généraux.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 9 - Remboursement, reversement et résiliation:

La CPAM peut mettre fin à la présente convention, par lettre recommandée avec avis de réception et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées dans les cas suivants :

- Non-respect des clauses de la présente convention et en particulier non-exécution partielle ou totale du projet envisagé ;
- Constat d'un changement dans l'objet de la subvention ou d'un changement dans l'affectation des fonds versés par la CPAM sans autorisation préalable ;
- Dépassement du délai d'exécution maximum prévu à l'article 2 de la présente convention sans autorisation préalable ;
- Utilisation des fonds pour une destination non conforme à ses attributions légales ;
- Toute clause particulière (**cf. article 5**).

ARTICLE 10 - Protection des données personnelles :

La mise en œuvre de cette convention se réalise dans le respect de la protection des données à caractère personnel (**cf. Annexe 5**).

ARTICLE 11 - Correspondants

Mélanie Becuwe
Adresse : 2 rue de la Batellerie 59386 Dunkerque Cedex 1
Tel : 0320443630
@ : melanie.becuwe@assurance-maladie.fr

ARTICLE 12 - Annexes

- Annexe 1 : Fiche projet
- Annexe 2 : Budget global prévisionnel
- Annexe 3 : Détail de la subvention accordée
- Annexe 4 : Grille d'évaluation FNPEIS
- Annexe 5 : Protection des données personnelles
- Annexe 6 : Contrat d'engagement républicain

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 14 - Contrat d'engagement Républicain :

[En cas de convention conclue avec une association ou une fondation]

Le bénéficiaire souscrit le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021. Conformément à l'article 1er, alinéa 2 du décret précité, le bénéficiaire en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet. Ce contrat d'engagement républicain est annexé à la présente convention (**cf. Annexe n°6**).

Fait à Dunkerque, le

La Directrice de la CPAM des Flandres

Le Maire d'Armentières

Mme Magali EVEN

M. Jean-Michel MONPAYS

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20261001-DE26_173-DE